

# CAP SGM



## PROFESSION DE FOI

**L**e 6 décembre prochain, vous élirez vos représentants à la CAP des Syndics des Gens de Mer **dans un contexte de restructuration et de réorganisation, de nos services dénommé « Affaires Maritimes 2022 ».**

Certaines de nos missions se **transforment** (telles que le transfert progressif de la sécurité sociale des marins au régime général, ou le changement de procédure pour l'immatriculation des navires de plaisance...) d'autres se voient **dévolues au secteur privé** (comme l'auto déclaration par les armateurs du contrôle de sécurité des navires ou le passage de l'épreuve théorique des permis plaisance..).

**La CGT mer s'interroge sur la pertinence d'une telle réorganisation vis-à-vis des enjeux de transitions écologique et énergétique, de lutte contre les pollutions, notamment les plastiques en mer, de protection du milieu marin, des obligations européennes et nationales en matière de contrôle des pêches...**

**Nous pensons à la CGT mer que seul un service public efficace et de qualité, aux moyens financiers et humains conséquents, est en mesure de répondre aux attentes de demain et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le GIEC.**

L'irruption du numérique et de l'intelligence artificielle bouleversent déjà l'exercice de nos missions quotidiennes, telles les procédures de dématéria-

lisation par exemple sur les inscription de permis plaisance.

**Afin de rendre un meilleur service aux usagers, la CGT mer revendique le maintien et l'extension de services de proximité et d'accueil physique des affaires maritimes en complément des services apportés par le numérique.**

Dans ce contexte nouveau, des questions se posent en terme de devenir :

Quelle seront la place et le rôle des SGM toutes spécialités confondues ? Avec quel volume de recrutement ? Sachant que la volumétrie de notre corps diminue, malgré quelques recrutements épars bien insuffisants

Avec quelle formation initiale et continue ?  
Avec quel déroulement de carrière au sein du corps ?  
Et quelle évolution en catégorie B ?  
Et en cas de restructuration je deviens quoi ? Je vais ou ? Avec quelles primes ?

**Le corps des SGM est féminisé à 61 %, seule la CGT agit pour l'embauche de femmes dans le DCS et dans nos ULAM. Tous les postes doivent être accessibles aux femmes, des locaux adaptés doivent être aménagés. Bein évidemment, la CGT réclame l'égalité salariale femme /hommes, notamment au niveau des primes.**

**En terme de salaires, la CGT dénonce le blocage de la valeur du point d'indice.**



**Depuis 2000 , nous avons perdu 18 % de pouvoir d'achat. Nous demandons la revalorisation immédiate de la valeur du point.**

**-La CGT mer est opposée à toute rémunération au mérite, outil d'une individualisation discrétionnaire de la rémunération à la main des managers.**

**-La CGT revendique une embauche à 1800€ brut avec une amplitude de carrière de 1 à 2 .**

**-l'intégration des primes dans le traitement afin que celles-ci soient prise en compte dans le calcul de la pension civile.**

**-l'embauche immédiate de 50 SGM , notamment en ULAM et sur le DCS**

**-La CGT revendique un passage de catégorie C en B pour les SGM dans le cadre d'un déroulement de carrière impliquant l'usage de nouveaux outils (drones...).**

**-La CGT demande la construction d'un corps à 2 niveaux de grades avec un déroulement de carrière à minima au grade sommital du corps.**

**Dans l'immédiat , nous revendiquons l'amélioration du taux PRO/PRO et la revalorisation du régime indemnitaire.**

Le gouvernement veut modifier les prérogatives et le rôle des commissions administratives paritaires et

visé à en faire des instances de recours. C'est un changement de nature notable, qui amène à s'interroger sur les droits des agents dont les demandes seraient insatisfaites ou qui relèveraient du champ social.

Pour la CGT une vraie réforme des CAP est nécessaire. Le rôle des CAP doit être renforcé. Il faut réintroduire du collectif dans la gestion, en conciliant les souhaits individuels des agents avec les propositions de l'administration. . Les CAP participent de la question démocratique au sein des services.

En ces circonstances actuelles, vous ferez confiance aux candidats présentés par la CGT

Vous ferez confiance aux élus CGT pour porter ces légitimes interrogations et défendre vos demandes de promotion, de mutation ou de recours au sein du corps des SGM ?

Nos candidats sont reconnus, certains d'entre eux ont déjà siégé, durant les précédentes mandatures ils vous informent après chaque réunion, ils sont formés et assurent une défense rigoureuse de vos dossiers. Ils sont et seront vos porte-parole.

C'est pourquoi je vous demande d'accorder vos suffrages à la liste CGT qui est la première organisation syndicale à la CAP des SGM.

**Voici nos candidates et candidats,**

**ils sont connus de vous tous :**

#### **SYNDIC PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Mme LESTRADE Bianca SAM Polynésie

Mr DURANTE Philippe DDTM 33

Mr CALES Philippe DDTM 29

Mme DESPREZ Pascale DIRM MEMN

#### **SYNDIC PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Mr PHERON Jimmy DM GUADELOUPE

Mme HENNE Sophie ENIM Paimpol

Mme BUNEL Amélie DIRM MEMN

Mr COSQUER Paul DDTM 85

**Le 6 décembre 2018, pour faire valoir vos droits dans une administration de la mer agitée de remous et de vents contraires :  
votez et faites voter FNEE/CGT !**

